

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 51

Artikel: Variété
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les supplices en Extrême-Orient

On a dit souvent, et non sans apparence de raison, que le génie d'un peuple se mesure au degré de férocité dont il fait preuve dans le châtement des criminels. Il est certain que les races d'une civilisation supérieure, quand elles ne suppriment pas purement ou simplement la peine de mort, s'efforcent d'en atténuer l'horreur en choisissant un genre de supplice expéditif.

La France ouvrit la voie en adoptant la machine de Guillotin, qui n'était d'ailleurs que le perfectionnement d'un lugubre engin inventé en Italie. Les Etats-Unis ont lancé à leur tour l'électrocution. Mais, en Europe même, il est des pays où la peine capitale s'applique d'une façon inhumaine : tel, le garrot espagnol.

Mais c'est à la Chine, et, plus spécialement à la Mandchourie, que nous allons nous adresser pour montrer jusqu'où peut descendre la sauvagerie légale, car le supplice dont nous allons parler est prévu par les lois mandchoues, et il est appliqué fréquemment à Moukden, la capitale officielle de la Mandchourie.

Le condamné a les bras emprisonnés dans une sorte de camisole de force ; une perche en bambou est attachée sur le sommet du crâne à l'aide de la natte ; on va comprendre le raffinement de cruauté que constitue cette disposition.

La figure du malheureux est enduite de miel ou de méléasse qui ne tarde pas à attirer des nuées de mouches. L'homme essaie vainement de se défendre contre les attaques des insectes. Affolé, il se roule bientôt à terre, dans la cour de la prison où ses bourreaux l'ont lâché.

C'est maintenant que la perche entre en jeu. Après que le supplicié a fait plusieurs tours sur lui-même, ses cheveux sont tordus à ce point qu'il ne peut plus faire un mouvement sans hurler de douleur. Il se relève, commence à courir dans l'étroite cour. Mais le bambou se heurte au mur et le fait tomber.

Les bras sont réduits à l'impuissance, et c'est la tête qui porte toujours. Bientôt la face est couverte de plaies où les mouches dévorent la chair à vif. On conçoit que, quelle que soit la force de résistance d'un criminel, un pareil supplice ne peut pas se prolonger indéfiniment. Le misérable expire, après quelques heures ou quelques jours de torture, dans un paroxysme de rage.

Nous parlons du garrot. C'est un supplice que les Espagnols ont introduit dans toutes leurs possessions, avec plus ou moins de raffinements. On sait en quoi il consiste : le condamné, assis sur une sellette, a le cou pris dans un collier de fer ; à l'aide d'un écrou manœuvré par derrière, ce collier se resserre, se rétrécit, et les vertèbres sont brisées. La mort, quand le bourreau est humain, peut être instantanée, — plus rapide même que la guilotine.

Aux Philippines, le supplice est prolongé : pour l'amusement des foules, on lui fait rendre tout ce qu'il peut donner ! Le bourreau serre l'écrou progressivement, puis le desserre, de peur que le patient ne meure trop rapidement. Quand les souffrances ont duré assez longtemps au gré de la foule, qui guette sur la face du condamné les grimaces de la mort, il l'achève en lui brisant lentement les vertèbres.

En Espagne, la face du supplicié est couverte d'une *capa*, mais, aux Philippines, les spectateurs de ces horribles fêtes protesteraient si le voile leur ôtait une partie de leur sinistre plaisir. Ajoutons que le garrot n'a pas disparu de l'archipel, malgré qu'il soit devenu possession américaine. On s'en servait encore en décembre dernier dans l'intérieur de la prison de Bilibid, c'est-à-dire à Manille même, la ville la mieux américanisée des Philippines.

Sans quitter l'Orient, signalons un supplice atroce qui fut longtemps en honneur à Ceylan — en honneur parmi les juges indigènes, non parmi leurs justiciables ! Le condamné était étendu, pieds et mains ligottés, au milieu d'une place publique. Un éléphant, dressé à cette terrible besogne, s'approchait de lui et, de sa lourde patte, lui défonçait la poitrine, réduisant le corps en un amas uniforme de chairs sanglantes et d'os brisés.

La domination anglaise a fait disparaître ce supplice atroce.

*** VARIETE ***

Cimetière d'éléphants

On a souvent parlé, depuis vingt-cinq ans que l'intérieur de l'Afrique est exploré méthodiquement, des cimetières d'éléphants, mais on en parlait surtout par ouï-dire, d'après les récits des indigènes. Maintenant, on ne saurait douter de l'existence de ces nécropoles. Le major Powell-Cotton, de l'armée britannique, a pu visiter un de ces champs de repos. Mais le mot cimetière est resté ici impropre ; il faudrait employer l'expression si énergique de l'explorateur, et dire : l'endroit où les éléphants viennent mourir.

Le major, qui parcourait une région totalement inconnue, dans le sud-ouest de l'Ouganda, s'étonnait de ne jamais rencontrer en chemin de squelettes d'éléphants. Mais, au sortir de la vallée de Tarache, il arriva dans une plaine parsemée de mares où pullulaient des canards sauvages. Du haut d'un rocher, il reconnut que d'innombrables squelettes d'éléphants blanchissaient sous le soleil, entre ces mares aux eaux saumâtres.

Croyant qu'une épizootie avait décimé en cet endroit un nombreux troupeau, il demanda une explication à ses guides, qui déclarèrent en chœur : C'est ici que viennent les éléphants, lorsqu'ils se sentent près de leur fin ! Et c'est ici que nous venons, quand nous cherchons de l'ivoire...

L'éléphant n'est pas le seul animal qui ait l'instinct de la mort ; les fauves se retirent en des places inaccessibles, lorsqu'ils sentent la fin approcher. Mais, seul, l'éléphant, reste sociable jusqu'au bout, veut mourir où moururent les siens.

*** BONS MOTS ***

En Turquie, on cherche toujours la clef de la Porte.

Il y a des gens qui, mécontents de leur lit, préféreraient être couchés sur un testament.

Un bon client pour les avoués c'est un amateur de billard, parce qu'il ne joue jamais sans procédé.

Celui qui jette de la poudre aux yeux n'a pas besoin de s'installer dans certaines rues ; le vent s'en charge.